

REGLEMENT DU LABEL CLUB FORMATEUR ULTRA MARIN ESPOIR / ELITE 2015 -2016

ARTICLE 1 - CONCEPT

Il est proposé à tout club des Départements et Territoires d'Outre Mer adhérent à la FFBB, volontaire pour s'inscrire dans une **démarche qualité** liée à la **formation MINIBASKET et/ou des JEUNES et des dirigeants**, d'obtenir le titre de club Formateur Ultra Marin sur plusieurs niveaux de résultats :

- A titre d'encouragement et incitatif, un niveau **club formateur Ultra Marin Espoir MINIBASKET** décerné à un club présentant un **total de 55 points** calculé à partir d'indicateurs et items identifiés.
- A titre d'encouragement et incitatif, un niveau **club formateur Ultra Marin Espoir JEUNES** décerné à un club présentant un **total de 55 points** calculé à partir d'indicateurs de performance et items identifiés.
- Un niveau **club formateur Ultra Marin Elite** décerné à un club présentant le label Espoir Club Formateur Ultra Marin MINIBASKET et le label Espoir Club Formateur Ultra Marin JEUNES (Féminin ou Masculin) **pour un total de 90 points**.

ARTICLE 2 - OBJECTIF

Créer à l'image du concept « Ecole Française de MINIBASKET » (EFMB), un **label qualité** pour les groupements sportifs œuvrant en priorité dans les catégories, **U13 "filles et garçons", U15 "filles et garçons", U17 "filles et garçons", U20 "filles et garçons"** dans le cadre d'une structure (projet club) et d'un encadrement qualifié (dirigeants, entraîneurs).

ARTICLE 3 - DEFINITION SPECIFIQUE BASKET

Un club peut être considéré comme **formateur** s'il propose à ses licenciés des actions pérennes dans le développement de la pratique du basket :

- En encourageant la pratique pour les plus jeunes "MINIBASKET" (accueillir – organiser)
- Sous forme de participation aux compétitions du plus haut niveau régional, avec ses équipes de jeunes féminines et/ou masculines.
- En présentant sans réserve ses meilleurs-es joueurs-ses aux sélections départementales, régionales et nationales.
- En encourageant et inscrivant ses entraîneurs, arbitres et dirigeants-es aux formations réservées spécifiquement à leurs fonctions.

ARTICLE 4 - CATEGORIES CONCERNEES

Un club des DOM TOM peut prétendre à un Label Club Formateur Ultra Marin MINIBASKET et/ou JEUNES en répondant à un certain nombre de critères.

- Le club peut postuler pour :
 - 1 demande spécifique **club formateur ultra marin espoirs MINIBASKET**
 - Catégories de la filière MINIBASKET **U11, U10, U9, U8, U7, U6, U5.**
 - 1 demande spécifique **club formateur ultra marin espoirs Masculins**
 - Catégories des filières masculines **U20, U18, U17, U16, U15, U14, U13, U12.**
 - 1 demande spécifique **club formateur ultra marin espoirs Féminins**
 - Catégories des filières féminines **U20, U18, U17, U16, U15, U14, U13, U12.**

Critères communs à chacune des demandes :

Sélections - Détection	<i>(saison précédente)</i>
Espoirs	<i>(saison en cours)</i>
*Joueur-euse ayant intégré le haut niveau	<i>(3 saisons précédentes)</i>
*Ecole d'arbitrage	<i>(saison en cours)</i>
* Formation de dirigeants-es	<i>(saison en cours)</i>
* Emploi(s) dans le club	<i>(saison en cours)</i>
* Entraîneurs en formation et en activité	<i>(saison N-1)</i>
* Suivi Médical	<i>(saison en cours)</i>

Vers le Label Club Formateur Ultra Marin Espoir MINIBASKET :

L'étape – **LE MINIBASKET dans le Club**

- C'est une saisie du nombre de licenciés U7 à U11 avec une valorisation pour tous les âges et la pratique du MiniBasket au féminin avec un seuil égal ou supérieur à **25** points qui autorise la poursuite de la candidature.

L'étape – **ACTIONS SPÉCIFIQUES DANS LE DÉVELOPPEMENT ET LA FIDÉLISATION DE LA PRATIQUE**

- C'est la mise en valeur de différentes actions mises en œuvre comme les Opérations Basket Ecole, la valorisation de l'Ecole de Basket, le Challenge Benjamin(e)s, etc...
- La somme des points obtenus pour ces 2 indicateurs avec un seuil égal ou supérieur à **30** points autorise la poursuite de la candidature.

Quand ce total est atteint, les 8 autres étapes sont accessibles pour permettre la poursuite de la démarche, au titre de Club Formateur Ultra Marin Espoir MINIBASKET.

Vers le Label Club Formateur Ultra Marin Espoir JEUNES (féminin ou masculin) :

L'étape – **Résultats des équipes de JEUNES (féminins ou masculins)**

- C'est une énumération des places obtenues et de la participation aux championnats des catégories citées sur 3 saisons dans 4 catégories (U13, U15, U17, U18 et U20).
- La valorisation se fait au classement (1, 2, 3) et/ou à la participation.
- La somme des points obtenus pour cet indicateur avec un seuil égal ou supérieur à **25** points autorise la poursuite de la candidature.

L'étape – **ACTIONS SPÉCIFIQUES DANS LE DÉVELOPPEMENT ET LA FIDÉLISATION DE LA PRATIQUE**

- C'est la mise en valeur de différentes actions mise en œuvre comme les Opérations Basket Ecole, la valorisation de l'Ecole de Basket, le Challenge Benjamin(e)s.
- La somme des points obtenus pour ces 2 indicateurs avec un seuil égal ou supérieur à **30** points autorise la poursuite de la candidature.

Quand ce total est atteint les 8 autres étapes sont accessibles pour permettre la poursuite de la démarche, au titre de Club Formateur Ultra Marin Espoir JEUNES (féminin ou masculin).

Vers Le label Club Formateur Elite Ultra Marin (féminin, masculin) :

Le label sera obtenu si les étapes suivantes associées aux critères communs font apparaitre un total de 90 points :

- L'étape – **LE MINIBASKET dans le Club** (25 points minimum)
- L'étape – **Résultats des équipes de JEUNES** (25 points minimum) - (féminins ou masculins)
- L'étape – **ACTIONS SPÉCIFIQUES DANS LE DÉVELOPPEMENT ET LA FIDÉLISATION DE LA PRATIQUE** (5 points minimum)
- L'étape – **Les critères communs** (un certain nombre de points pour atteindre et /ou dépasser le total de **90** points requis)

ARTICLE 5 - SYSTEME D'EVALUATION

- Le club postule pour un Label lors de la saisie du formulaire et sa validation.
- Les étapes donnent un niveau de points.
- Les validations de points, le titre, les vérifications, les visites et les renouvellements sont assurés par les Ligues Régionales. Le titre de Club Formateur Ultra Marin Espoir MINIBASKET ou JEUNES ou Elite est proposé au Comité Directeur de la FFBB à échéances fixées par ce dernier.
- Le label Club Formateur ne peut être proposé au Comité Directeur de la FFBB sans validation de la Ligue à laquelle appartient le club.
- Les indicateurs précédés d'un * doivent être accompagnés de pièce(s) justificative(s).

ARTICLE 6 - ENGAGEMENT DU CLUB

Le titre Club Formateur Ultra Marin est attribué pour une année sportive et renouvelable, à l'initiative du club, en début de saison sportive via la même procédure informatique. Le club s'engage, pour obtenir et valider les points spécifiques au suivi médical correspondant aux points énoncés ci-dessous, à :

- Fournir au groupe FFBB chargé de la validation **tout document justifiant sa déclaration.**
- Promouvoir un suivi médical régulier au-delà de la visite de non contre-indication et fournir tout justificatif sur ce suivi à la COMED FFBB si celle-ci le demande.
- Réaliser des séances d'informations sur l'hygiène alimentaire, la prévention du dopage et des addictions et fournir tout justificatif sur ce suivi.
- Mettre en œuvre, en accord avec les parents et conformément au Code de Déontologie Médicale, une procédure de chaîne de soins permettant une prise en charge efficiente des affections médicales et traumatiques pouvant survenir à l'occasion de la pratique du Basketball dans le cadre des sessions dont il a la responsabilité.

NB - La COMED sera susceptible de procéder, par toute représentation qui lui est réservée à un contrôle des déclarations du club

ARTICLE 7 - IDENTIFICATION - DOTATIONS

Tout club ayant le titre de Club Formateur Ultra Marin sera récipiendaire lors de l'Assemblée Générale de la Ligue :

- De l'oriflamme spécifique Club Formateur Ultra Marin Espoir MINIBASKET.
(similaire à celui décerné pour les titres de champion de France et de l'EFMB).
- De l'oriflamme spécifique Club Formateur Ultra Marin Espoir JEUNES (Féminin ou Masculin).
(similaire à celui décerné pour les titres de champion de France et de l'EFMB).
- De l'oriflamme spécifique Club Formateur Ultra Marin Elite (Féminin ou Masculin).
(similaire à celui décerné pour les titres de champion de France et de l'EFMB).
- De l'affichette millésimée de l'année à apposer **OBLIGATOIREMENT** sur l'oriflamme en cas de renouvellement.
- D'un diplôme attestant le titre de Club Formateur Ultra Marin.
- De l'inscription sur la liste des clubs formateurs Ultra Marin sur le site FFBB.
- D'un courrier officiel attestant du titre Club Formateur Ultra Marin signé de la FFBB certifiant le caractère qualité et formateur du club pour transmettre aux collectivités locales lors des demandes de subventions (Mairie, DRJSCS, conseil général et régional) et aux sponsors.
- Un bon d'achat limité à 300 € auprès de la Boutique FFBB à transmettre à Sarah AL ASHRAM (salashram@ffbb.com – 01.53.94.25.84) **à utiliser avant le 30/12/2016.**

ou

Une aide financière allant jusqu'à 300 € pour une formation organisée par la FFBB ou votre Ligue Régionale ou votre Comité Départemental. (sous présentation d'une facture transmise avec certification de l'organisme de formation à Sarah AL ASHRAM) **à utiliser avant le 1/06/2017.**

ou

Une aide globale de 300 € comprenant un bon d'achat à la boutique FFBB et / ou une aide financière pour une formation organisée par la FFBB ou votre Ligue Régionale ou votre Comité Départemental. Le total des aides ne pouvant excéder 300 €.

ARTICLE 8 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le label est ouvert à tout club des Départements et Territoires d'Outre-Mer adhérent à la FFBB, affilié à la FFBB. Les clubs d'Union ou de Coopération Territoriale de Club peuvent établir une demande, sous leur identité propre. Dans ce dernier cas, il est possible d'utiliser les éléments mis en commun uniquement pour les critères :

- Niveau de pratique des équipes de jeunes
- Ecole d'arbitrage (sous réserve de la présence d'arbitres-stagiaires du club demandeur)
- Emploi(s) dans le club

et à la condition que ces éléments soient clairement déclarés dans les documents à joindre. Dans ce cadre, la Commission Fédérale chargée de valider la candidature disposera d'un listing informatique signalant le(s) élément(s) déclaré(s) en doublon.

Les pièces justificatives demandées sont à joindre au dossier d'inscription dans les espaces dédiés informatiquement, IMMEDIATEMENT à la suite de la saisie des données et avant la signature du Président du CLUB.

- Une fiche d'inscription de label par genre M/F. Pas de possibilité de mixer (ou mélanger ou cumuler ou reporter) les points obtenus dans la catégorie masculine vers la catégorie féminine et inversement.
- Dans le critère arbitres ou entraîneurs, toute déclaration d'un(e) licencié(e) est établie sous condition d'une formation continue en cours.
- Pas de possibilité de cumul de déclarations de noms dans un même critère. (Prendre la cotation la plus élevée).
- Dans le critère FORMATION de DIRIGEANTS, possibilité de déclarer un dirigeant dans chaque fonction (1 membre de CD et 1 en formation de dirigeant)
- Une déclaration sur le critère SUIVI MEDICAL devra être accompagnée d'une attestation du médecin confirmant l'existence d'un réel suivi. (Validation COMED)
- Pour la saison 2015 – 2016, toute **mutation** de licencié(s) compte pour le **club quitté**.
- Sauf cas exceptionnel du ressort du Bureau Fédéral, une candidature ne pourra être validée par la FFBB qu'après validation de la télé-déclaration par la Ligue à laquelle appartient le groupement sportif.
- Toute déclaration abusive ou tricherie dûment constatée pourra déclencher l'ouverture d'un dossier disciplinaire.
- **Les justificatifs sont obligatoires pour les étapes marquées d'un "*" rubrique critères communs".**

ARTICLE 9 - LA CANDIDATURE

Le club candidat au titre de **LABEL CLUB FORMATEUR ULTRA MARIN ESPOIR** ou **ELITE** doit établir sa télé-déclaration via l'imprimé informatique mis à sa disposition sur le site Internet de la Fédération.

Période de saisie pour les Clubs candidats via les liens suivants :

www.ffbb.com Menu [FFBB / DIRIGEANTS / Développeur / Label Métropole](#)

du 24 novembre 2015 au 31 janvier 2016.

Le retour des validations :
de la Ligue vers la FFBB : **le 31 mars 2016**

Les candidatures exprimées au-delà de cette date ne seront pas prises en compte.

Les **candidatures** imprimées et transmises par courrier postal ne sont pas acceptées.

Après identification par son **numéro de groupement sportif** et son **Mot de Passe FBI**, le club déclare en ligne ses paramètres et enregistre sa déclaration via le site Internet FFBB.

Les points acquis, les totaux ainsi que le classement s'inscrivent alors automatiquement dans les cases prévues à cet effet pour information au club.

Remarque : Le club peut à tout moment rectifier sa déclaration avant l'enregistrement final.

